



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :1

Révision nr :2

Date:30/11/09

Remplace:27/11/07

STOP GIBIER TN

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

- 1.1 Nom commercial : **STOP GIBIER TN**
- 1.2 Utilisation du produit : Répulsif contre les lapins, lièvres et autres grands gibiers
- 1.3 Fournisseur : **S.D.P – 2 rue des Tilleuls – 02320 PINON**
Tél. : 03 23 80 10 18 – Fax : 03 23 80 21 66
sdp@s-d-p.fr www.s.d.p.fr
- 1.4 Centre Anti-Poison : ORFILA – Tél : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Contenance	CAS / EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R
---------------------	------------	--------------	------------	-------------

4. PREMIERS SECOURS

- Après inhalation excessive* Demander un avis médical après une exposition prolongée.
- Après contact avec la peau* Retirer tout vêtement contaminé. Laver immédiatement à l'eau avec du savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux* Rincer abondamment à l'eau. Retirer les lentilles de contact. Demander un avis médical si des troubles persistent.
- Après ingestion* Rincer la bouche, boire de l'eau. Ne rien faire absorber à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction* Jet d'eau, mousse, extincteur à poudre ou CO₂.
- Moyen prohibé* Aucun



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :2

Révision nr :2

Date:30/11/09

Remplace:27/11/07

Équipement de protection spécifique

Les fumées peuvent contenir de faibles quantités d'oxyde phosphoreux, porter des lunettes de sécurité, des gants et un masque approprié.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Ne pas respirer les fumées ou les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas d'exposition prolongée, porter un vêtement de protection, lunette de sécurité, gants et masque anti poussière.

Précautions pour l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, égouts, alerter les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage

De petites quantités peuvent être brûlées ou lavées à l'eau. Des quantités importantes doivent être détruites par un organisme agréé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Ne pas respirer les poussières, éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter les équipements de sécurité usuels.

Stockage

Stocker dans une zone sèche et bien ventilée. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Une protection individuelle est seulement nécessaire en cas d'exposition prolongée.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES :

État physique à 20°C	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique
Point de fusion	Indéterminé
Point d'ébullition	Indéterminé
Point d'éclair	Indéterminé
Inflammabilité	Non inflammable. Combustible comme les farines végétales.
Température d'auto inflammation	Non auto-inflammable.
Propriété explosive	Non explosif
Densité à 20°C	1,02
pH à 20°C	5
Solubilité dans l'eau	Peu soluble



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :3

Révision nr :2

Date:30/11/09

Remplace:27/11/07

10. STABILITE ET REACTIVITE:

Stabilité chimique Pas de décomposition prévisible si stockage et manipulation correcte.

Produits de décomposition dangereux Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11 .RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë DL₅₀ orale>2000mg/kg (rat)
DL₅₀ cutanée>10 000mg/kg (rat)

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicologie Non dangereux pour les poissons, daphnies et algues.

Toxicité pour les autres organismes Non toxique pour les oiseaux et les mammifères.

Rémanence Tous les composants sont biodégradables excepté les ions phosphates.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Produits Conformément à la législation en vigueur (préférable par incinération dans une centrale agréée).

Emballages contaminés Conformément à la législation en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale Le produit n'est pas soumis aux législations pour le transport routier (ADR) et maritime (IMO-IMDG).

15. INDICATIONS REGLEMENTAIRES

Phrase(s) de risques R Aucune

Phrase(s) sécurité S S2 : Conserver hors de portée des enfants

16. AUTRES INFORMATIONS

Réglementation ICPE : 1510

Ces informations concernent uniquement le produit mentionné ci-dessus et ne sont pas valables dans le cas de mélanges ou de modifications.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.